

Inscription obligatoire

A retourner avant le 1er novembre 2010

CUERPI - Faculté de droit
Université Pierre Mendès France
BP 47

38040 GRENOBLE CEDEX 9

Télécopie : 04 76 82 56 69

Téléphone : 04 76 82 58 16

Courriel : cuerpi@upmf-grenoble.fr

ORGANISATION

Organisateur :

Centre Universitaire d'Enseignement et de Recherche en Propriété Intellectuelle de Grenoble II avec l'aide financière de l'Université Pierre Mendès France, de la Faculté de droit, de la Ville de Grenoble, de la Métro, du Conseil régional Rhône-Alpes, de l'Institut national de la Propriété Industrielle et de l'Association des Etudiants en Propriété Intellectuelle de Grenoble.



Rhône-Alpes Région



ADEPIG Grenoble



Centre Universitaire d'Enseignement et de Recherche en Propriété Intellectuelle

COLLOQUE DU CUERPI

« L'ARTICULATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE »

Les droits de propriété intellectuelle sont aujourd'hui nombreux : droit d'auteur, droits voisins, droit des dessins et modèles, droit des brevets, droits des marques... Se pose donc tout naturellement le problème de leur articulation. Certains objets de droit tels que les titres et les slogans, les créations multimédias, ou le logiciel, sont « complexes ». Plus généralement, ces droits de propriété intellectuelle sont souvent « concurrents », que l'on songe ici à la concurrence entre le droit d'auteur et les droits voisins ou à celle entre le droit des marques et les autres signes distinctifs (appellations d'origine, indications géographiques...). La première partie du colloque vise précisément à exposer les difficultés de l'articulation des droits de propriété intellectuelle en envisageant successivement les « objets complexes » et les « droits concurrents ». La seconde partie s'efforcera de rechercher des solutions. Faut-il ainsi élaguer, simplifier, c'est-à-dire supprimer certains droits de propriété intellectuelle encombrants ? La réponse sera ici donnée par un politique, impliqué dans la rédaction de lois récentes en matière de propriété intellectuelle, et un universitaire. Faut-il interpréter et si oui comment ? Les magistrats du fond, comme de la Cour de cassation, sont ici les mieux placés pour répondre. Faut-il hiérarchiser les droits comme le font les avocats ? Ne pas réclamer, par exemple, la protection d'une œuvre ou d'une marque jugée faible mais préférer agir sur le terrain de la concurrence déloyale. C'est à cet ensemble de questions que devront répondre les différents intervenants de ce colloque du CUERPI qui fête cette année les 20 ans de son Master et qui comme toujours s'adresse aux principaux acteurs de la propriété intellectuelle : avocats, conseils, juristes d'entreprise, magistrats, universitaires et bien évidemment les étudiants.

Lieu :

Auditorium du Musée de Grenoble
5 place de Lavalette, 38000 GRENOBLE

Accès :

Desserte directe par tramway depuis la gare SNCF et le centre de Grenoble (Tram ligne B, arrêt Notre Dame ; Bus, ligne 32 ; Parking payant du Musée)

Réservations hôtelières :

Les participants sont invités à traiter directement avec les hôtels (un tarif préférentiel leur sera consenti).

HOTEL D'ANGLETERRE *** 5 place Victor Hugo, Grenoble

Téléphone : 04.76.87.37.21, télécopie : 04.76.50.94.10

HOTEL TERMINUS*** 10 place de la gare, Grenoble

Téléphone : 04.76.87.24.33, télécopie : 04.76.50.38.28

HOTEL DES ALPES** 45 avenue Félix Viallet, Grenoble

Téléphone : 04.76.87.00.71, télécopie : 04.76.56.95.45

HOTEL SUISSE & BORDEAUX** 6 place de la gare, Grenoble

Téléphone : 04.76.47.55.87, télécopie : 04.76.46.23.87

19 novembre 2010

Auditorium, Musée de Grenoble

8 h 45 **Accueil des participants**
Sébastien BERNARD, Professeur à l'Université de Grenoble II, Doyen de la Faculté de droit

9 h 00 **Propos introductifs**
Jean-Michel BRUGUIERE, Professeur à l'Université de Grenoble II, CUERPI

APRES-MIDI : II-LA RECHERCHE DES SOLUTIONS
Présidence de Christian LE STANC,
Professeur à l'Université de Montpellier I, CUERPI

MATINEE : I-L'EXPOSE DES DIFFICULTES
Présidence de Vincenzo SCORDAMAGLIA
Directeur Général honoraire du Conseil de l'Union Européenne

A) Les objets complexes

9 h 15 **Les titres et slogans**, *Pascale TREFIGNY, Maître de Conférences à l'Université de Grenoble II, CUERPI*

9 h 45 **Les créations multimédias (bases de données, jeux-vidéos...)**, *Tristan AZZI, Professeur à l'Université de Paris V*

10 h 15 **Le logiciel**, *Franck MACREZ, Maître de Conférences à l'Université de Strasbourg, CEIPI*

10 h 45 Pausé café

B) Les droits concurrents

11 h 15 **Droit d'auteur et droits voisins**, *Jean-Michel BRUGUIERE, Professeur à l'Université de Grenoble II, CUERPI*

11 h 45 **Droit des marques et autres signes distinctifs**, *Jacques AZEMA, Professeur émérite. Université Lyon III*

12 h 15 **Droit d'auteur et droit des dessins et modèles**, *Pascal KAMINA, Maître de Conférences à l'Université de Poitiers, CECOJI*

12 h 45 Déjeuner sur place (restaurant Le 5)



A) Les solutions législatives : élaguer ?

14 h 00 **Le point de vue du politique** : *Michel THIOILLIERE, Sénateur de la Loire (sous réserve de confirmation)*

14 h 30 **Le point de vue de l'universitaire** : *Jean-Sylvestre BERGE, Professeur à l'Université Paris Nanterre, CEJEC*

B) Les solutions judiciaires : interpréter ?

15 h 00 **Le point de vue du magistrat** : *Alain GIRARDET, Conseiller à la Cour d'appel de Paris*

15 h 30 **Le point de vue du magistrat** : *Marie-Françoise MARAIS, Conseiller à la Cour de cassation, Présidente de l'HADOPI*

16 h 00 Pause café

C) Les solutions de la pratique : hiérarchiser ?

16 h 30 **Le point de vue de l'avocat** : *Jean-Pierre STOULS, Avocat au barreau de Lyon*

16 h 55 **Le point de vue de l'avocat** : *Frédéric DUMONT, Avocat au barreau de Paris, DDG*

17 h 20 **Le point de vue de l'avocat** : *Giovanni CASUCCI, Avocat au barreau de Milan*

17 h 45 **Rapport de synthèse**, *André LUCAS, Professeur à l'Université de Nantes*

Dîner de clôture au restaurant **Le Téléphérique à Grenoble** : 60 euros (en plus de la participation au colloque)

Etablir un chèque à l'ordre de « Agent comptable de l'UPMF » à renvoyer avec votre fiche d'inscription

* Conformément au règlement intérieur, l'inscription au colloque hors repas des étudiants de l'UPMF est gratuite.

Une convention de formation permanente pourra être signée sur demande

Conformément à la loi informatique, fichiers et libretés nous vous informons que nous conserverons les données vous concernant afin de vous tenir informés des activités du CUERPI et du Master Propriété intellectuelle, droit des nouvelles technologies. Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès du secrétariat du CUERPI.

FICHE D'INSCRIPTION

Nom.....
Prénom.....
Profession.....
Organisme.....
Adresse.....
Code Postal/Ville.....
Téléphone.....
Fax.....
Courriel.....

Participation aux frais (inscription, déjeuner, pauses café) :

- Professionnels du droit : 200€
- Universitaires et les membres de l'ADEPIG : 50€
- Etudiants : 25€*